Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 113 (1968)

Heft: 9

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Informations

Règlement de la course d'orientation de nuit du 16/17 novembre 1968 à Liestal

1. But de la compétition

Au nom de la Société suisse des Officiers, la Société des Officiers de la ville de Bâle organisera, dans la nuit du 16 au 17 novembre 1968, une course d'orientation pour les membres des sociétés d'officiers, des associations suisses des SCF et des sociétés de sous-officiers. Les participants devront s'orienter à l'aide de la carte et de la boussole, accomplir des missions militaires et prouver leur habileté dans le maniement des armes.

2. Admission et catégories

Cat A et B: ouvertes aux officiers membres d'une section de la Société suisse des Officiers.

Composition des patr: 2 of de la même société ou de la même unité (état-major).

Cat C: ouverte aux membres d'une association cantonale ou régionale des SCF.

Composition des patr: 2 membres de la même association des SCF.

Cat. D: ouverte aux of, sof, app et sdt.

Composition des patr: 2 membres de la même société ou de la même unité (état-major); le chef de la patr doit être of, sof ou app.

3. Exigences

Cat. A (of, lourde) dist. à vol d'oiseau 14 km env., dénivel. env. 500 m Cat. B (of, légère) dist. à vol d'oiseau 10 km env., dénivel. env. 350 m Cat. C (SCF) dist. à vol d'oiseau 7 km env., dénivel. env. 200 m Cat. D (sof) dist. à vol d'oiseau 10 km env., dénivel. env. 300 m

4. Missions

Les patr recevront des ordres écrits en allemand, en français et en italien.

Matières essentielles:

Pour toutes les cat: emploi de la carte et de la boussole (coord, système du point de repère), entraide et service sanitaire, service A-C, connaissances élémentaires de l'organisation de l'armée.

Cat. A, B et D: grenades à main, parcours.

Cat. A et B: tir au pistolet (distance env. 30 m, cibles faiblement éclairées).

Cat. C: service spécial.

Cat. D: tir au fusil d'assaut ou mousqueton (distance env.

50 m, cibles faiblement éclairées).

5. Tenue et matériel

Tenue de travail, bonnet de police, chaussures de marche à double semelle, sabretache avec matériel nécessaire pour écrire (règle graduée), pistolet avec étui (cat. A et B), fusil d'assaut ou mousqueton (cat. D).

Seront prêtés: vareuse, pantalon d'ex, salopettes (aux SCF), 1 boussole par patr, 2 lampes de poche avec 2 piles chacune, 2 relevés de cartes A4, munition.

Il est interdit d'utiliser d'autres cartes et lampes de poche ou des lampes frontales; un matériel supplémentaire n'est pas permis.

6. Classement

Les missions remplies exactement bénéficieront d'une bonification de temps. Celle-ci sera déduite du temps effectif de la course, ce qui donnera le temps de classement.

Dans les cat. A, B, D, les patr de sections et celles d'unités seront classées séparément et par classes d'âge:

élite: classes 1936 et plus jeunes landwehr: classes 1935 - 1926 terr: 1925 et au-delà La répartition dans les catégories se fera d'après l'âge du plus jeune concurrent.

Seront exclues du classement:

les patr ayant utilisé des cartes et du matériel non autorisé,

les patr ayant omis de se présenter aux postes de contrôle ou ayant perdu leur carte de contrôle,

les patr ayant contrevenu aux dispositions du règlement ou aux instructions du cdt de la compétition.

Les réclamations éventuelles sont à présenter au jury immédiatement après la course.

7. Challenges et distinctions

La liste des challenges est indiquée dans le programme officiel. Tous les participants recevront une mention honorifique.

8. Entrée et licenciement

Entrée en service à la caserne de Liestal, le 16 novembre 1968 dès 1500 h. Échelonnement selon liste des départs contenue au programme officiel.

Licenciement le 17 novembre 1968, 1000 h. La course aura lieu par n'importe quel temps. Pour les détails, voir le programme officiel.

9. Logement et subsistance

Logement et subsistance sont assurés du samedi soir jusqu'au dimanche matin.

10. Frais

La finance d'inscription est de Fr. 15.— par patr y compris logement et repas. Les sections et unités voudront bien payer les frais d'inscription et de voyage de leurs participants.

11. Assurance

Participants et fonctionnaires sont assurés contre les accidents et la maladie par l'Assurance Militaire Fédérale.

12. Inscriptions

Les inscriptions, toutes sur formule officielle, seront envoyées collectivement par les sections et les unités au cdt de la compétition jusqu'au 15 octobre 1968 au plus tard. Ne seront valables que les inscriptions pour lesquelles la finance d'inscription aura été versée en même temps. Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération et la finance d'inscription ne sera pas remboursée aux concurrents qui se retireront après le 10 novembre 1968.

Des formules d'inscription supplémentaires peuvent être demandées au cdt de la compétition.

13. Adresse et chèque postal

Course d'orientation de nuit 1968 SSO

Pour adresse, cdt de la compétition: major Walter Vock, 4000 Bâle, Elisabethenstr. 2, tél. (061) 24 19 40.

Chèque postal: SSO, section de Bâle-Ville, course d'orientation de nuit 1968, caserne de Bâle: 40-23 90

Au nom de la SSO Société des Officiers de la ville de Bâle: Le président: lt colonel O. Schoenmann Tél. (061) 24 18 38 Le cdt de la compétition: major W. Vock